

# L'ANALISI LINGUISTICA E LETTERARIA

FACOLTÀ DI SCIENZE LINGUISTICHE E LETTERATURE STRANIERE  
UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL SACRO CUORE

2

ANNO XXVIII 2020

EDUCATT - UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL SACRO CUORE

L'ANALISI  
LINGUISTICA E LETTERARIA

---

FACOLTÀ DI SCIENZE LINGUISTICHE  
E LETTERATURE STRANIERE

UNIVERSITÀ CATTOLICA DEL SACRO CUORE

2

ANNO XXVIII 2020

PUBBLICAZIONE QUADRIMESTRALE

L'ANALISI LINGUISTICA E LETTERARIA  
Facoltà di Scienze Linguistiche e Letterature straniere  
Università Cattolica del Sacro Cuore  
Anno XXVIII - 2/2020  
ISSN 1122-1917  
ISBN 978-88-9335-697-8

---

*Comitato Editoriale*

GIOVANNI GOBBER, Direttore  
MARIA LUISA MAGGIONI, Direttore  
LUCIA MOR, Direttore  
MARISA VERNA, Direttore  
SARAH BIGI  
ELISA BOLCHI  
GIULIA GRATA  
CHIARA PICCININI  
MARIA PAOLA TENCHINI

*Esperti internazionali*

THOMAS AUSTENFELD, Université de Fribourg  
MICHAEL D. AESCHLIMAN, Boston University, MA, USA  
ELENA AGAZZI, Università degli Studi di Bergamo  
STEFANO ARDUINI, Università degli Studi di Urbino  
GYÖRGY DOMOKOS, Pázmány Péter Katolikus Egyetem  
HANS DRUMBL, Libera Università di Bolzano  
JACQUES DÜRRENMATT, Sorbonne Université  
FRANÇOISE GAILLARD, Université de Paris VII  
ARTUR GAŁKOWSKI, Uniwersytet Łódzki  
LORETTA INNOCENTI, Università Ca' Foscari di Venezia  
VINCENZO ORIOLES, Università degli Studi di Udine  
GILLES PHILIPPE, Université de Lausanne  
PETER PLATT, Barnard College, Columbia University, NY, USA  
ANDREA ROCCI, Università della Svizzera italiana  
EDDO RIGOTTI, Università degli Studi di Perugia  
NIKOLA ROSSBACH, Universität Kassel  
MICHAEL ROSSINGTON, Newcastle University, UK  
GIUSEPPE SERTOLI, Università degli Studi di Genova  
WILLIAM SHARPE, Barnard College, Columbia University, NY, USA  
THOMAS TRAVISANO, Hartwick College, NY, USA  
ANNA TORTI, Università degli Studi di Perugia  
GISÈLE VANHESE, Università della Calabria

*I contributi di questa pubblicazione sono stati sottoposti  
alla valutazione di due Peer Reviewers in forma rigorosamente anonima*

© 2020 EDUCatt - Ente per il Diritto allo Studio universitario dell'Università Cattolica  
Largo Gemelli 1, 20123 Milano | tel. 02.7234.2235 | fax 02.80.53.215  
e-mail: editoriale.dsu@educatt.it (*produzione*); librario.dsu@educatt.it (*distribuzione*)  
web: www.educatt.it/libri

*Redazione della Rivista:* redazione.all@unicatt.it | *web:* www.analisinguisticaeletteraria.eu

Questo volume è stato stampato nel mese di luglio 2020  
presso la Litografia Solari - Peschiera Borromeo (Milano)

## INDICE

Le strutture matematiche del linguaggio nella teoria di Zellig Sabbetai Harris <i>Alberto Maria Langella</i> .....	7
Die Präadverbien 'ab', 'seit', 'von' <i>Patrizio Malloggi</i> .....	23
Regali omofonici nel Cinese Moderno Standard (CMS) <i>Nazarena Fazzari</i> .....	37
Formal theory-driven, psycholinguistic data and corpus-driven study confirms the absence of a basic colour term for ORANGE in Modern Standard Mandarin and elaborates the syntaxico-semantic 'distributional potential' criterion for basicness <i>Victoria Bogushevskaya</i> .....	61
Лексикология и переводоведение: лексика интеллектуальных качеств человека в <i>Вояжировом лексиконе</i> С. С. Волчкова (1755? – 1764) <i>Riva Evtifeeva</i> .....	73
Acquisizione del russo L2 per motivi umanitari <i>Jacopo Saturno e Manuela Pavone</i> .....	85
Students' Perceptions and Attitudes on the Use of Literature as a Tool for Learning English as a Foreign Language <i>Diego Sirico</i> .....	115
La Rivoluzione Finanziaria a teatro: la rappresentazione del credito (e il credito come rappresentazione) in alcune commedie inglesi fra Sei e Settecento <i>Renato Rizzoli</i> .....	145
Clothes Maketh the Gentleman: performance identitaria e vestimentaria in <i>Great Expectations</i> <i>Federica Perazzini</i> .....	177
Il <i>cut-up</i> di William S. Burroughs come trasformazione bioniana <i>Riccardo Gramantieri</i> .....	195

Le pronom personnel sujet au 15 <sup>e</sup> siècle : domaines littéraire et juridique	
<i>Daniela Puolato</i> .....	213
Indice degli Autori	235

*Il Comitato Editoriale ricorda con affetto  
la collega Nazarena Fazzari,  
mancata durante la lavorazione  
di questo fascicolo.*



## LE PRONOM PERSONNEL SUJET AU 15<sup>E</sup> SIÈCLE : DOMAINES LITTÉRAIRE ET JURIDIQUE<sup>1</sup>

DANIELA PUOLATO

UNIVERSITÉ DE NAPLES « FEDERICO II »

Dans cette contribution, l'étude de la variation syntaxique, observée dans différents types de texte, et l'intérêt pour la variation stylistique s'entrecroisent dans une dimension de contact juridico-littéraire. L'alternance présence/absence du pronom personnel sujet dans des textes remontant au moyen français est analysée dans une perspective quantitative, en tant que phénomène évolutif et stratégie narrative possible. Une attention particulière est réservée à la première personne.

In this contribution, the study of syntactic variation observed in different types of texts and an interest in stylistic variation intertwine in a legal-literary contact dimension. The presence/absence alternation of subject personal pronouns in texts dating back to Middle French is analysed from a quantitative perspective, and explained as the result of an evolutionary phenomenon and a possible narrative strategy. Special attention is devoted to the analysis of the first person pronoun.

*Keywords:* Middle French, subject personal pronouns, legal field, literary field

Cet article présente une analyse des fréquences d'expression et de non expression du pronom personnel sujet, différencié selon la personne grammaticale, dans des textes en moyen français. Le but de l'étude est essentiellement de vérifier si ce phénomène de variation syntaxique peut être mis en relation avec les types de texte, dans le cas présent littéraire et juridique, et avec des styles particuliers, notamment le style formulaire ou juridique. L'hypothèse de base est que le changement linguistique ne s'explique peut-être pas uniquement par des facteurs d'ordre morphosyntaxique et que les textes s'inscrivant dans des synchronies successives ne témoignent pas d'un seul et même système linguistique. L'approche quantitative vise à faire émerger le lien entre variation syntaxique et variation stylistique. La notion de 'variation stylistique' doit être entendue dans son acception la plus large, englobant des « faits d'expression du langage organisé au point de vue de leur contenu affectif »<sup>2</sup>, des faits narratifs, énonciatifs et sociolinguistiques, et les différences liées aux typologies textuelles. Aucun de ses paramètres ne sera pris en compte systématiquement ni

<sup>1</sup> Nous remercions les deux évaluateurs anonymes pour leurs observations ponctuelles qui ont permis de préciser certains points importants.

<sup>2</sup> Ch. Bally, *Traité de Stylistique française*, vol. 1, Librairie Georg/Klincksieck, Genève/Paris 1951<sup>3</sup>, p. 16.



de manière approfondie<sup>3</sup>, mais ils entreront, tour à tour, nécessairement en jeu en tant que facteurs constitutifs des différents types de texte et susceptibles de déterminer la variation intra- et intertextuelle qui se place au cœur de l'analyse.

Dans le développement qui suit, on commencera par rappeler brièvement les principales explications de la genèse du pronom personnel sujet obligatoire en français. Ensuite, les présupposés théoriques et les aspects méthodologiques de la recherche seront présentés, ainsi que les textes dépouillés. Enfin, l'alternance entre l'expression et la non expression du pronom personnel sujet sera mise en relation avec la variation textuelle, en accordant une attention particulière à la première personne.

### 1. *Bref aperçu explicatif de l'émergence du pronom sujet obligatoire en français*

Il est commun d'admettre qu'en ancien français la phrase canonique se conforme à une organisation syntaxique de type 'thème-rhème'<sup>4</sup>. De langue à ordre des mots variable et soumis à des principes de structuration informationnelle, le français a évolué par la suite vers un ordre positionnel fort (SVO)<sup>5</sup>. Le développement du sujet obligatoire constitue une étape cruciale de cette évolution. Alors que la plupart des langues romanes sont restées des langues à 'sujet nul'<sup>6</sup>, c'est-à-dire qui permettent de ne pas exprimer le sujet pour un verbe conjugué, le français moderne est parmi les langues qui exigent un sujet explicite. Ce changement se serait produit à l'époque du passage de l'ancien au moyen français<sup>7</sup> : la tendance à omettre le sujet s'estompera entre le 15<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. L'émergence du sujet obligatoire est un phénomène d'autant plus complexe qu'il s'inscrit dans un processus où s'entremêlent morphologie, syntaxe et pragmatique. Il n'est donc pas étonnant que plusieurs hypothèses explicatives, nullement exclusives les unes des autres, aient été proposées.

Selon l'explication la plus couramment avancée, l'ordre SVO se serait rigidifié suite à la disparition de la déclinaison bicasuelle (qui donnait à l'ancien français une certaine souplesse dans l'ordre des mots) et des désinences verbales. Lors de la perte de la distinction entre cas sujet et cas régime, l'objet direct pouvant se confondre avec le sujet, ce dernier se

<sup>3</sup> Ce genre d'analyse nécessiterait d'un corpus de propositions de constructions identiques dans chacun des textes analysés.

<sup>4</sup> Certains éléments initiaux ont plutôt la valeur de 'focus'. B. Wehr, *Syntaxe et pragmatique : marquage du topique en ancien français*, in *Actes du XXIV<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes*, vol. 3, D. Trotter ed., Niemeyer, Tübingen 2007, pp. 477-501, pp. 479-480.

<sup>5</sup> T. Franzén, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*, Almqvist et Wiksells, Uppsala 1939, pp. 138-139 ; W. von Wartburg, *Einführung in Problematik und Methodik der Sprachwissenschaft*, Niemeyer, Halle 1943, pp. 53-65 ; T. Vennemann, *Topics, subjects and word-order : from SXV to SVX via TVX*, in *Historical Linguistics. Proceedings of the first international congress of Historical Linguistics*, vol. 2, J.M. Anderson – C. Jones ed., North-Holland, Amsterdam 1974, pp. 339-376.

<sup>6</sup> Ces langues sont dites aussi *pro[noun]-drop* du fait que la non expression du sujet se réalise tout particulièrement lorsque celui-ci coïncide avec un pronom.

<sup>7</sup> C. Marchello-Nizia, *Le français en diachronie. Douze siècles d'évolution*, Ophrys, Paris 1999 (L'essentiel français), p. 49.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 42.

serait établi en position préverbale. L'érosion de la morphologie verbale aurait entraîné la nécessité d'exprimer le pronom personnel sujet<sup>9</sup> (désormais PS), qui d'élément tonique se transformera en élément clitique<sup>10</sup>. Toutefois, l'argument phono-morphologique perd en partie de sa force lorsque l'on constate que dès le 13<sup>e</sup> siècle<sup>11</sup>, voire même avant<sup>12</sup>, la déclinaison nominale n'est pas systématiquement respectée.

La chute des terminaisons verbales ne rend pas compte non plus de l'emploi plus précocet et fréquent du PS dans les subordonnées<sup>13</sup>, ni du fait qu'il évolue différemment selon les personnes grammaticales (§ 2).

Les hypothèses explicatives s'appuyant sur la syntaxe font appel à la propriété de l'ancien français d'être une 'langue V2' (verbe en seconde position) : dès lors qu'un constituant quelconque (C), pourvu qu'il soit tonique, se place en début d'énoncé, le sujet doit suivre le verbe. Les éléments introducteurs de phrase jouent un rôle essentiel par rapport à la probabilité que le PS soit présent ou omis<sup>14</sup>. Les structures CV(X) étant très récurrentes, on en a déduit que s'il y avait eu un PS, il aurait occupé la position postverbale<sup>15</sup>. Le sujet omis (désormais PS<sup>o</sup>) coïnciderait avec un pronom du fait que « la non-expression suppose un degré d'activation cognitive maximale du référent [...], caractéristique qui rapproche le sujet non exprimé du pronom personnel »<sup>16</sup>. Les contextes discursifs où apparaissent PS postverbal et PS<sup>o</sup> ne sont pourtant pas tout à fait assimilables les uns aux autres<sup>17</sup>.

Or, puisque l'ancien français n'est pas une langue strictement V2<sup>18</sup>, l'approche purement syntaxique a été enrichie par la prise en compte d'un principe fonctionnel : le sujet se trouve

<sup>9</sup> L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, Champion, Paris 1930<sup>3</sup>, pp. 36-40.

<sup>10</sup> Certains auteurs font remonter le début du phénomène au 13<sup>e</sup> siècle, d'autres au 15<sup>e</sup> siècle. C. Marchello-Nizia, *De JE à J' en français : étapes vers l'élisison, interactions entre phonétique et syntaxe*, in *La phonétique historique du gallo-roman. État des lieux et perspectives*, P. Ségéral – T. Scheer ed., « Diachroniques », 5, 2016, pp. 17-43, pp. 37, 40 ; G. Moignet, *Grammaire de l'ancien français : morphologie, syntaxe*, Klincksieck, Paris 1973, p. 350 ; M. Dufresne, *Étude diachronique de la cliticisation des pronoms sujets à partir du français médiéval*, « Revue Québécoise de Linguistique », 24, 1995, pp. 83-109, p. 93.

<sup>11</sup> L. Schøsler, *La déclinaison bicasuelle de l'ancien français : son rôle dans la syntaxe de la phrase, les causes de sa disparition*, Odense University Press, Odense 1984, p. 231.

<sup>12</sup> B. Pico, *Sur la perte de la flexion nominale de l'ancien français. Essai de synthèse*, « Revista de Filología de la Universidad de La Laguna », 8-9, 1989-1990, pp. 259-273, pp. 262, 265.

<sup>13</sup> G. Zink, *Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Droz, Genève 1997, p. 53.

<sup>14</sup> *Ibidem*.

<sup>15</sup> L. Foulet, *Petite syntaxe de l'ancien français*, p. 331. En moyen français, les sujets nuls devraient correspondre désormais à des pronoms préverbaux. B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French: Verb-second and null subjects*, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht/Boston/Londres 1997, p. 295.

<sup>16</sup> S. Prévost, *Recul de la non-expression et de l'inversion du sujet pronominal du 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle : une approche quantitative et qualitative*, in *Le français en diachronie. Nouveaux objets et méthodes*, A. Carlier – M. Goyens – B. Lamiroy ed., Peter Lang, Berne 2015, pp. 431-460, p. 432.

<sup>17</sup> S. Prévost, *Évolution de la position du sujet pronominal en français médiéval : une approche sémantico-pragmatique*, in *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2010)*, F. Neveu – V. Muni Toke – J. Durand – T. Klingler – L. Mondada – S. Prévost ed., Institut de Linguistique Française, Paris 2010, pp. 305-320, pp. 314-315.

<sup>18</sup> T.M. Rainsford – C. Guillot – A. Lavrentiev – S. Prévost, *La zone préverbale en ancien français : apport de corpus annotés*, in *Congrès Mondial de Linguistique Française (CMLF 2012)*, F. Neveu – V. Muni Toke – P. Blumenthal

postposé lorsqu'il est un constituant informationnellement fort. Néanmoins, si cette interprétation est valable pour les sujets lexicaux, elle devient moins pertinente pour le PS, notamment lorsqu'il s'agit des PS de 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> personnes, à savoir des éléments thématiques de par leur nature même<sup>19</sup>.

D'après Detges<sup>20</sup>, l'obligatorisation des PS résulterait de la généralisation d'un procédé de mise en relief déclenché par la fréquence de sélection de la 1<sup>ère</sup> personne dans des contextes d'autothématisation (*jeo crei, je cuit*). Au fur et à mesure que sa fréquence augmente, le PS se transforme en élément dépourvu de toute emphase avec pour seule fonction de marquer la personne grammaticale.

En conclusion de ce rappel historique<sup>21</sup> sur les causes de l'obligatorisation du PS en français, il est intéressant de signaler que, de nos jours, le statut morphosyntaxique des clitiques sujets (pronoms ou marqueurs de personne) en français écrit *vs* parlé est soumis à discussion<sup>22</sup>.

## 2. Cadre conceptuel

L'évolution du PS obligatoire ne touche pas de manière uniforme les différentes personnes grammaticales, ce qui illustre une fois de plus l'inconsistance de la relation entre un marquage morphologique permettant d'identifier les différentes personnes verbales et l'optionnalité du clitique sujet<sup>23</sup>. En diachronie, les PS de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> personnes (désormais P4 et P5), morphologiquement distincts, se comportent différemment par rapport à la possibilité d'être omis : P5 est plus fréquemment omis que P4<sup>24</sup> ; l'inverse est également possible<sup>25</sup>. Le PS de 1<sup>ère</sup> personne (désormais P1) a tendance à être le plus souvent exprimé, tandis que P5 ne l'est que bien plus rarement. Contrairement à P5, le PS de 2<sup>ème</sup> personne (désormais P2) est presque toujours exprimé<sup>26</sup>. Par ces dissymétries dans l'emploi des PS<sup>27</sup>, le moyen fran-

– T. Klingner – P. Ligas – S. Prévost – S. Teston ed., pp. 159-176, p. 159.

<sup>19</sup> S. Prévost, *Évolution de la position du sujet pronominal*, p. 307.

<sup>20</sup> U. Detges, *Du sujet parlant au sujet grammatical. L'obligatorisation des pronoms sujets en ancien français dans une perspective pragmatique*, « Verbum », 25, 2003, pp. 307-333, pp. 313-315.

<sup>21</sup> Pour un approfondissement critique de l'état des lieux du phénomène concerné voir P. Larivée, *Contribution à un bilan méthodologique de la syntaxe de l'émergence diachronique du sujet obligatoire en français. Le paramètre du sujet nul et le statut des clitiques*, « L'Information Grammaticale », 107, 2005, pp. 8-16.

<sup>22</sup> M. Barra Jover, « *Le* » français ou ce qui arrive lorsqu'un état de choses est observé comme une entité, « Langue française », 168, 2010, pp. 3-18, p. 12 ; P. Cabredo-Hofherr, *Les clitiques sujets du français et le paramètre du sujet nul*, « Langue française », 141, 2004 (Le français parmi les langues romanes), pp. 99-109.

<sup>23</sup> B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French*, p. 309 ; A. Kristol, *Syntaxe variationnelle du clitique sujet en francoprovençal valaisan contemporain : un modèle pour la diachronie du galloroman septentrional ?*, « Travaux de linguistique », 59, 2009, pp. 47-76, p. 54.

<sup>24</sup> B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French*, p. 294.

<sup>25</sup> L. Schøsler, *La variation linguistique : le cas de l'expression du sujet*, in *Interpreting the history of French: a Festschrift for Peter Rickard on the occasion of his eightieth birthday*, R. Sampson – W. Ayres-Bennett ed., Rodopi, Amsterdam 2002, pp. 195-212, p. 196.

<sup>26</sup> B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French*, p. 294.

<sup>27</sup> Les tendances indiquées se rapportent à deux textes uniquement : l'un remontant au 15<sup>e</sup> siècle (le *Jehan de Saintré*, analysé par Vance) et l'autre au 14<sup>e</sup> siècle (le *Miracle par Personnages I*, inclus dans l'étude de Schøsler).

çais semblerait fonctionner comme une langue à sujet semi-obligatoire (ou partiellement *pro-drop*), c'est-à-dire qui ne requiert le PS que pour certaines personnes verbales<sup>28</sup>. Il se rapproche alors des dialectes italiens septentrionaux, francoprovençaux valaisans et valdôtains<sup>29</sup> (pour ne citer que quelques exemples) qui possèdent des paradigmes partiels de clitiques sujets, dont la syntaxe varie en fonction du nombre et de la personne<sup>30</sup>. La distinction entre P1 et les PS de 3<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> personnes (désormais P3 et P6) fait également apparaître « des divergences significatives et signifiantes »<sup>31</sup>. Sous réserve de la variabilité entre les textes, P1 apparaît après le verbe plus fréquemment que P3-P6, tout du moins jusqu'au 14<sup>e</sup> siècle. Pour ce qui est de l'alternance PS-PS°, entre le 12<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup> siècle, P1 tend à être exprimé, tandis que P3-P6 sont le plus souvent omis, ce qui rejoint l'analyse de Detges (§ 1). Au sein des corpus analysés par Prévost<sup>32</sup>, le seul texte juridique (les *Coutumes Beauvaisis*, 1283) fait exception : les fréquences d'omission de P1 et P3-P6 sont très basses. Cela serait dû à une exigence de précision qui impose d'explicitier les référents, d'où le nombre élevé de P3-P6. Mais l'originalité de ce genre de texte peut s'interpréter autrement.

Sans ambition esthétique, les textes légaux se rapprochent plus « que la narration littéraire de la pratique vernaculaire, et y donne[nt] un meilleur accès »<sup>33</sup>. Le faible taux de PS° qui caractérise la prose juridique serait donc le reflet d'une propriété syntaxique de la langue vernaculaire et non pas l'effet de contraintes textuelles. Larrivée et Capin<sup>34</sup> ont constaté qu'aucune corrélation statistiquement significative ne s'instaure entre le nombre peu élevé de PS°, dont les textes légaux font montre, et leur brièveté<sup>35</sup>, la personne grammaticale<sup>36</sup> ou la proportion relative de sujets lexicaux et pronominaux<sup>37</sup>.

<sup>28</sup> B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French*, p. 303.

<sup>29</sup> *Ibidem*.

<sup>30</sup> Dans les parlers occitans des vallées alpines, P1 est presque totalement manquant, tandis que P3 (§ 2) est très fréquent. Dans les parlers valaisans et valdôtains, seul P2 est presque toujours exprimé. En trentin seuls P1, P2 et P6 (§ 2) du masculin sont utilisés régulièrement. M.-O. Hinzelin – G. A. Kaiser, *Le paramètre du sujet nul dans les variétés dialectales de l'occitan et du francoprovençal*, in *Études de linguistique gallo-romane*, M. Barra-Jover – G. Brun-Trigaud – J.-P. Dalbera – P. Sauzet – T. Scheer ed., Presses universitaires de Vincennes, Paris 2012 (Sciences du langage), pp. 247-260, p. 248, p. 253 ; A. Kristol, *Syntaxe variationnelle du clitique*, p. 58 ; P. Cabredo-Hofherr, *Les clitiques sujets*, p. 103.

<sup>31</sup> S. Prévost, *Expression et position du sujet pronominal du 12<sup>e</sup> au 14<sup>e</sup> siècle : une approche quantitative et contrastive*, in *Actes des 11<sup>e</sup> Journées Internationales d'Analyse des Données textuelles* (JADT 2012), A. Dister – D. Longrée – G. Purnelle ed., 2012, pp. 791-804, p. 792.

<sup>32</sup> *Ibid.*, pp. 798-800 ; Ead., *Expression et position du sujet pronominal*, pp. 22-23 ; Ead., *Recul de la non-expression*, pp. 434, pp. 438-440, p. 459 ; Ead., *Diachronie du français et linguistique de corpus : une approche quantitative renouvelée*, « Langages », 197, 2015, pp. 23-45, p. 40.

<sup>33</sup> L. Balon – P. Larrivée, *L'ancien français n'est déjà plus une langue à sujet nul-nouveau témoignage des textes légaux*, « Journal of French Language Studies », 26, 2016, pp. 221-237, p. 226.

<sup>34</sup> P. Larrivée – D. Capin, *Types de textes et changement syntaxique*, in *Congrès Mondial de Linguistique Française* (CMLF 2018), pp. 1-10.

<sup>35</sup> L'absence de longues chaînes anaphoriques favoriserait PS°.

<sup>36</sup> La haute fréquence de P3-P6 serait liée à la nécessité de préciser le référent et à l'apparition sporadique des personnes interlocutives.

<sup>37</sup> La catégorie du sujet apparaîtrait plus représentée à cause de l'emploi massif de sujets lexicaux.

Toutefois, le rapprochement au vernaculaire ne fait pas forcément de l'écriture juridique un précurseur de la syntaxe moderne du PS, comme le prouvent les chartes du 13<sup>e</sup> siècle analysées par Schösler<sup>38</sup> contenant un nombre moins élevé de PS que les textes littéraires pris en compte (répartis entre le 10<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle).

Sous un angle diachronique, l'alternance PS-PS<sup>o</sup> est également susceptible de devenir un indicateur de variation sociolinguistique. L'analyse du *Quadrilogue invectif* (1422) laisse voir respectivement une relation entre les styles discursifs informel et formel et l'emploi de PS ou PS<sup>o</sup>. D'ailleurs, la personne verbale et la proportion de PS constituent des variables directement impliquées dans l'énonciation et dans la caractérisation des domaines (et genres) textuels<sup>39</sup>. La « nature du sujet » et la « modalité énonciative » sont parmi les facteurs ayant pu conditionner l'expansion du sujet obligatoire en français<sup>40</sup>. Croisant plusieurs dimensions d'analyse (syntaxique, énonciative, textuelle), le paramètre de la personne peut se prêter à une approche nuancée de la variation PS-PS<sup>o</sup> au niveau intra- et intertextuel.

### 3. Corpus et méthodologie

Le tableau 1 synthétise les caractéristiques externes des textes dépouillés et indique la taille de l'échantillon analysé :

Tableau 1 - Description et taille de l'échantillon

Titre	Date	Domaine	Genre	Taille du corpus	N <sup>bre</sup> de propositions
PrS <sup>41</sup>	1437-1443	littéraire	récit de voyage	texte entier	263
JS <sup>42</sup>	env. 1456		roman	pp. 34-114, 248-328, 448-530 <sup>43</sup>	1122

<sup>38</sup> L. Schösler, *La variation linguistique*, pp. 199-200, p. 204, pp. 206-207.

<sup>39</sup> C. Poudat – G. Cleuziou – V. Clavier, *Catégorisation de textes en domaines et genres. Complémentarité des indexations lexicale et morphosyntaxique*, « Document numérique », 9, 2006, 1, pp. 61-76, p. 63.

<sup>40</sup> C. Marchello-Nizia, *Quelle place accorder à l'opposition Récit / « Oral représenté » dans la description de l'évolution du français ?*, in *La mise à l'écrit et ses conséquences, Actes du troisième colloque « Repenser l'histoire du français »*, A. Kristol ed., Francke, Tübingen 2017, pp. 85-108, p. 94, p. 101.

<sup>41</sup> A. de La Sale, *Le Paradis de la reine Sibylle*, F. Desonay ed., Paris, Droz 1930. Édition d'après le ms. de Chantilly. Le texte est inclut dans *La Salade* (1442-1444).

<sup>42</sup> A. de la Sale, *Jehan de Saintré*, J. Blanchard – M. Quereuil ed., Le Livre de Poche, Paris 1995. Cette édition-traduction se base sur le ms. de la Bibliothèque Nationale de Paris nouv. acq. fr. 10057.

<sup>43</sup> Le texte original occupe la page de gauche.

<i>ChV</i> <sup>44</sup>	1400-1500	acte de la pratique	divers	actes datés 1440-1460 <sup>45</sup>	102
<i>CoutP</i> <sup>46</sup>	prob. 1451 <sup>47</sup>	juridique	coutumier	pp. 29-66, 138-177, 217-257 <sup>48</sup>	406

Ces textes se situent en plein 15<sup>e</sup> siècle, donc à une époque de (présumée) plus grande stabilité par rapport aux périodes de transition entre les siècles<sup>49</sup>. *JS* est connu pour être particulièrement riche en PS<sup>o</sup>, une caractéristique dont il est intéressant de vérifier l'incidence dans un texte de genre différent, mais écrit par le même auteur. Le profil de La Sale est susceptible de créer un lien entre culture littéraire et culture juridique. Une diachronie relativement resserrée et l'adoption de textes en prose reproduisant une scripta essentiellement française<sup>50</sup> devraient minimiser, dans la mesure du possible, l'effet des paramètres spatio-temporels et formels. Les textes littéraires sont teintés d'éléments lexicaux de l'Ouest<sup>51</sup>. Le texte coutumier contient des traits régionaux poitevins<sup>52</sup>. Il prend la forme d'un code subdivisé en chapitres et articles. En l'absence (du moins à notre connaissance) d'indications sur la coloration dialectale des actes de la pratique, il faut se limiter à signaler qu'ils proviennent de divers domaines du Bassin parisien. Plus de la moitié des documents analysés appartiennent à la seigneurie de Montlignon. Il s'agit, pour la plupart, de « prises du Chapitre de Vincennes » écrites sous forme de lettres. S'y ajoutent quelques procès-verbaux, quelques sentences, quelques visites de lieux et un *Inventaire des reliques, joyaux, ornements de la Sainte Chapelle du château de Vincennes*.

En ce qui concerne la structure énonciative, dans les sources documentaires, les propos des « parties » apparaissent sous forme de discours transposé. Le récit de voyage (en abrégé

<sup>44</sup> *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, vol. 2, C. Billot ed., avec le concours de J. Di Crescenzo. Avant-propos de B. Barbiche, Éditions du CNRS, Paris 1984.

<sup>45</sup> 40 pièces en tout.

<sup>46</sup> *Vieux coutumier de Poitou*, R. Filhol ed., Tardy, Bourges 1956, <http://coutumiers.edel.univ-poitiers.fr/items/show/2>. Le texte est également publié en ligne par la Base de Français Médiéval, [http://catalog.bfm-corpus.org/coutpoit\\_a](http://catalog.bfm-corpus.org/coutpoit_a) (dernière consultation le 6 juillet 2019).

<sup>47</sup> P. Portejoie, *La date du « Vieux coutumier de Poitou »*, « Revue historique de droit français et étranger », 42, 1964, pp. 247-282, pp. 261-262, p. 282.

<sup>48</sup> S'agissant d'une ordonnance, l'Art. 698 (pp. 235-236) n'a pas été considéré.

<sup>49</sup> S. Prévost, *Recul de la non-expression*, p. 449.

<sup>50</sup> Au regard de l'évolution du PS, la pertinence du paramètre diatopique n'est pas prouvée. S. Prévost, *Évolution de la position du sujet pronominal*, p. 308.

<sup>51</sup> G. Roger, *Les scriptae régionales du moyen français. Pour l'analyse transversale des sources de MDF*, in *La mise à l'écrit*, A. Kristol ed., pp. 109-152, p. 111, p. 143. Généralement, la langue du roman est censée reproduire la scripta de l'Île-de-France. C. Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Nathan, Paris 1997 (Fac. linguistique).

<sup>52</sup> Base de Français Médiéval, <http://txm.bfm-corpus.org/?command=documentation&path=/BFM2016> (dernière consultation le 6 juillet 2019).

RV) ne présente que de rares passages d'oral représenté<sup>53</sup> (désormais OR). En effet, la structure textuelle de *PrS* s'articule autour de l'alternance entre narration directe et indirecte. Le récit enchâssant prétend à l'objectivité de par sa forme de témoignage oculaire, tandis que tout ce qui a trait à la légende est confié au récit enchâssé<sup>54</sup>. En revanche, le mélange énonciatif est un élément constitutif de *JS*.

Relativement à la taille de l'échantillon, considérant les éditions critiques des textes choisis, ceux d'environ 50 pages ou moins ont été analysés en entier (*PrS*, *ChV*), ceux comptant plus de 100 pages pour moitié (*JS*, *CoutP*). Seules les propositions déclaratives, indépendantes et principales, sont concernées (interrogatives, impératives, incises du type *dit-il* et subordonnées n'entrent pas en ligne de compte).

La démarche suivie présente bien sûr des limites. Les textes ne sont évidemment pas représentatifs de l'état de langue considéré ni des genres relevant des domaines choisis. En outre, l'exclusion des sujets nominaux et de l'impersonnel entraîne une représentation partielle de la distribution du sujet dans les textes examinés. Enfin, les désavantages d'un dépouillement manuel sont bien connus<sup>55</sup>. Il reste cependant un mode d'exploration 'profonde' des textes qui pourrait favoriser le repérage d'éléments pouvant influencer l'alternance PS-PS° au niveau intratextuel, sachant que les causes qui déterminent l'ampleur de la variation PS-PS° au niveau intertextuel ne sont peut-être pas encore suffisamment connues<sup>56</sup>. Par rapport à d'autres œuvres de la même époque<sup>57</sup>, *JS* est marqué par un nombre particulièrement élevé de PS°<sup>58</sup>, le RV l'est encore plus. Ce trait linguistique archaisant s'insère cependant dans une matière narrative innovante<sup>59</sup> et il est donc légitime de se demander s'il est possible qu'il soit exploité en tant qu'artifice stylistique au service de la narration. Par rapport au domaine non littéraire, il s'agit de voir dans quelle mesure les textes analysés reproduisent des tendances relevées dans des textes du même type remontant à une époque plus ancienne, outre que les influences éventuelles entre style littéraire et style juridico-législatif.

<sup>53</sup> Séquences écrites se donnant de reproduire l'oral performé (discours direct dans la tradition littéraire). C. Marchello-Nizia, *L'oral représenté en français médiéval : un accès construit à une face cachée des langues mortes*, in *Le changement en français. Études de linguistique diachronique*, C. Guillot – B. Combettes – A. Lavrentiev – É. Oppermann-Marsaux – S. Prévost ed., Peter Lang, Bern/Berlin/Bruxelles 2012, pp. 247-264.

<sup>54</sup> F. Mora, *Voyages en Sibyllie. Les hommes, le paradis et l'enfer* (préf. de Michelle Szkilnik), Riveneuve, Paris 2009, pp. 37-38.

<sup>55</sup> S. Prévost, *Diachronie du français*, pp. 27-28.

<sup>56</sup> L. Schøsler, *La variation linguistique*, p. 201.

<sup>57</sup> Pour un tableau récapitulatif des fréquences de PS° dans les textes littéraires en ancien et moyen français voir L. Balon – P. Larrivée, *L'ancien français n'est déjà plus une langue à sujet nul*, p. 231.

<sup>58</sup> 47%, principales et subordonnées, 41% dans les seules déclaratives, 66,52% dans les énoncés assertifs à élément C initial. B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French*, p. 322 ; S. Prévost, *Expression et position du sujet pronominal*, p. 17 ; G. Zink, *Morphosyntaxe du pronom personnel*, p. 56.

<sup>59</sup> M. Szkilnik, *Jean de Saintré. Une carrière chevaleresque au XV<sup>e</sup> siècle*, Droz, Genève 2003, p. 155 ; L. Pierdominici, *Aspetti di una contaminazione sintattica nel « Paradis de la Reine Sibyllie » di Antoine de La Sale*, « *Lingua e Stile* », 27, 1992, pp. 303-317, p. 303 ; F. Mora, *Voyages en Sibyllie*, p. 10.

## 4. Analyse des données

## 4.1 Perspective quantitative

Les propositions recueillies ont été regroupées selon les types d'éléments initiaux<sup>60</sup>. En voici quelques exemples :

## – PS préverbal

- (1) « *Nous* avons bien veu d'aucuns qui n'ont pas fait ainssy ; » (JS 480)
- (2) « Madame, j'en diz comme les aultres ; » (JS 56)
- (3) « A l'ayde de Dieu, de Nostre Dame et de Monseigneur saint Michiel, *je* vous desprisonneray de vostre veu et des cercles et chaynne dont estes emprisonné. » (JS 270)
- (4) Et quant Madame fust couchee en la chambrette du hourt, *elle* en renvoya toutes ses femmes, (JS 298)
- (5) Ceste riviere ne dure mie longuement, mais *elle* est une des plus perilleuses du monde pour boire, (PrS 9)
- (6) En tesmoing de ce *nous* avons mis à ces dites présentes le scel de la dite prévosté dudit Molignon [date] (ChV 595, 1453)
- (7) Si aucun, soit presbtre ou clerc, ou aultre personne d'aultruy jurisdiction fait ou dit injure en jugement au juge ou à aucune autre personne, *il* en respondra promptement devant le juge ... (CoutP 50)

## – PS postverbal

- (8) « Ores estes *vous* bien ung failly escuier de avoir choisy Matheline a servir. » (JS 60)
- (9) ...; richesses ont *ilz* a planté, (PrS 28)
- (10) Si aucun a fait aucun contrait ou marché en lieu ou terre dont il n'est de jurisdiction, et après soit débat dudit contrait ou marché, pourtant ne respondroit-*il* pas devant le juge ... (CoutP 50)

– PS<sup>61</sup>

- (11) Lors lui *bailla* le bel et riche dyamant du pris que le roy gardoit. (JS 288)
- (12) Si *print* son chemin droit à Romme, (PrS 48)
- (13) A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Jehan Daniel, prévost de Molignon, pour le Roy, notre Sire, salut. Savoir *faisons* que, par devant Aymé Tribout, clerc tabellion juré de ladite prévosté, vint et fut présent en sa personne Guillaume Granier, (ChV 594, 1453)
- (14) ..., iceluy son maistre sera mis en deffault et *pourra* estre adjourné sur deffault en la personne de sondit procureur. (CoutP 38)

<sup>60</sup> Différentes sortes de circonstants, compléments essentiels, une combinaison de ceux-ci.

<sup>61</sup> L'omission du sujet concerne la non-répétition du PS autant que d'un sujet lexical au moyen d'un PS.



La distribution statistique des PS et des PS° se présente comme suit :

Tableau 2 - *Fréquences PS-PS° différenciées selon les personnes*<sup>62</sup>

<i>Texte</i>	<i>PS-PS°</i>	<i>P1</i>	<i>P2</i>	<i>P3</i>	<i>P4</i>	<i>P5</i>	<i>P6</i>	<i>TOT.</i>
<i>PrS</i>	PS	21		41	2	1	8	73
	PS°	19		116	2	2	51	190
	% PS°	(48)		74	(50)	(67)	86	72
<i>JS</i>	PS	173	12	114	22	54	18	393
	PS°	146	2	461	7	33	80	729
	% PS°	46	(14)	80	(24)	38	82	65
<i>ChV</i>	PS			7	16		5	28
	PS°			43	17		14	74
	% PS°			86	(52)		(74)	73
<i>CoutP</i>	PS			183			32	215
	PS°			151			40	191
	% PS°			45			56	47

La tendance selon laquelle les personnes interlocutives sont exprimées plus fréquemment que P3-P6 se trouve confirmée. Seul le texte coutumier affiche des taux de PS° légèrement inférieurs à 50%. Toutefois, une différence essentielle distingue ce texte des autres. Le tableau 3 montre les taux de PS° après soustraction des propositions coordonnées (ou juxtaposées) où le sujet omis est exprimé dans la principale qui précède (immédiatement ou à très peu de distance) :

Tableau 3 - *Fréquences de PS° dans les structures SN/PS V et*<sup>63</sup> *V*

	<i>PrS</i>	<i>JS</i>	<i>ChV</i>	<i>CoutP</i>
PS°	68% (157) <sup>64</sup>	59% (560)	58% (39)	22% (62)

Dans *CoutP* le nombre des PS° se réduit nettement. Ce texte comporte donc le taux le plus bas de PS°, dont l'incidence est liée à un contexte d'omission du sujet que le français moderne autorise également (surtout à l'écrit). Les textes littéraires font montre d'un taux élevé de PS°. Les actes juridiques, les chartes-lettres notamment, s'y apparentent et présentent un très haut niveau de formalisme. Dans ces dernières, en dehors des contextes de

<sup>62</sup> Les fréquences calculées pour les ensembles comportant moins de 50 occurrences sont mises entre parenthèses. H.M. Blalock jr., *Statistica per la ricerca sociale*, Il Mulino, Bologne 1984, p. 55.

<sup>63</sup> Elles sont pour la plupart introduites par 'et'. 'Mais', 'ou' et 'ne' caractérisent un groupe plus restreint de propositions.

<sup>64</sup> Entre parenthèses, le nombre des propositions avec PS° résultant de l'opération de soustraction. Les fréquences sont basées sur les nouveaux totaux généraux : *PrS* 230, *JS* 953, *ChV* 67, *CoutP* 277.

coordination considérés (Tab. 3), la majorité des PS°, sans faire partie de chaînes anaphoriques, caractérisent des structures introduites par 'et' et renvoient à un référent inférable du contexte ou exprimé précédemment dans une principale plutôt éloignée. L'emploi de P4 (conjoint ou disjoint) et son omission (désormais P4°)<sup>65</sup> concernent pour la plupart la clause de corroboration probatoire avec annonce du sceau (ex. 6) et la formule de notification (ex. 13). L'inventaire contient à peu près le même nombre de PS et de PS° (respectivement 9 et 8 occurrences).

Par rapport au total des propositions avec PS, l'inversion est quantitativement marginale, sinon absente (*ChV*) : *PrS* 18% (13), *JS* 11% (44), *CoutP* 4% (2).

Le tableau suivant contient les fréquences de PS et PS° du roman à l'étude, mais différenciées selon les modalités énonciatives :

Tableau 4 - Fréquences PS-PS° et modes d'énonciation dans *JS*

	<i>P1</i>	<i>P2</i>	<i>P3</i>	<i>P4</i>	<i>P5</i>	<i>P6</i>	<i>TOT.</i>
PS-OR	160	12	43	22	54	7	298
PS°-OR	99	2	37	7	30	20	195
% PS	62	(86)	54	(76)	64	(26)	60
PS-Narr.	13		71			11	95
PS°-Narr.	47		424		3	60	534
% PS°	78		86		(100)	85	85

Les cas de postposition du PS (inclus dans le tableau ci-dessus et dans ceux qui suivront) se retrouvent majoritairement dans les passages d'OR (70% des énoncés) et impliquent surtout P1 et P3. Dans la narration, la postposition ne concerne que P3-P6 :

Tableau 5 - Occurrences de l'ordre V-PS et modes d'énonciation dans *JS*

	<i>P1</i>	<i>P2</i>	<i>P3</i>	<i>P4</i>	<i>P5</i>	<i>P6</i>	<i>TOT.</i>
OR	12	0	9	4	6	0	31
Narr.	0	0	11	0	0	2	13

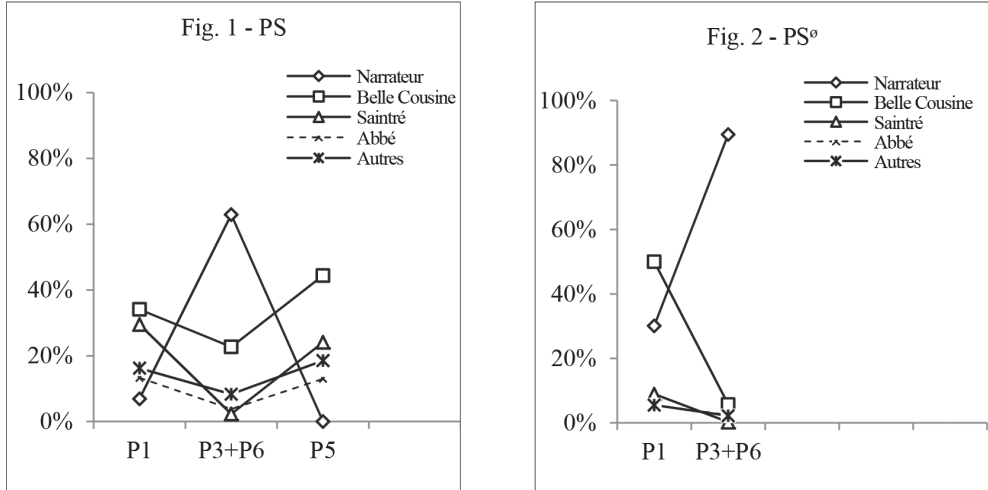
Les résultats montrés dans le tableau 4 sont en ligne avec la tendance de l'OR à englober un nombre plus élevé de PS par rapport à la narration. La prévalence de P1 dans l'ensemble des PS relevant de l'OR (54%) s'inscrit dans le sens de l'hypothèse de Detges (§ 1). La proportion considérable de P3-P6 (47%) vient à l'appui de l'observation selon laquelle la tendance à l'emploi de PS dans l'OR constitue une évolution significative de cette dimension énonciative<sup>66</sup>. Toutefois, PS° caractérise la narration plus que PS ne caractérise l'OR. Un

<sup>65</sup> Cette notation est adoptée pour les personnes non exprimées (P1°, P2°, etc.).

<sup>66</sup> C. Marchello-Nizia, *Quelle place accorder à l'opposition Récit / « Oral représenté »*, p. 104.

trait propre au mode narratif s'imisce donc dans l'oralité mimée. À cet égard, la relation entre les différentes personnes et le(s) narrateur/personnages présente un certain intérêt :

Figures 1 et 2 - Rapport entre PS-PS°, personnes et narrateur/personnages<sup>67</sup>



Les graphiques nécessitent, globalement, trois remarques. L'emploi de P3-P6 rapproche le narrateur et le personnage de la dame courtoise (Figure 1). La majorité des PS° se rapportent à ces mêmes entités (Figure 2). La fréquence d'omission de P1° dans le discours de la dame constitue un résultat quelque peu inattendu (on y reviendra). L'ordre V-PS revient surtout dans le discours de Belle Cousine (45%, 20 occurrences) et dans celui du narrateur (30%, 13 occurrences). Les PS impliqués sont respectivement P1-P3 et P3-P6, ce qui confirme la tendance à une « attraction » entre ces personnes et la position postverbale<sup>68</sup>.

*JS* présente une structure bipartite. À l'ambiance courtoise et chevaleresque qui entoure la liaison entre Belle Cousine et le chevalier servant avec la Cour en toile de fond s'oppose l'atmosphère bourgeoise<sup>69</sup>, ou plutôt « non courtoise »<sup>70</sup>, des scènes de campagne, dominées par les mœurs de l'Abbaye et par la relation entre Belle Cousine et l'Abbé. Si l'on ne considère que les séquences d'OR, la Figure 3 fait apparaître le décalage en faveur des PS se rapportant à l'univers non courtois<sup>71</sup> (PS 126, PS° 55; univers courtois : PS 172, PS° 140) :

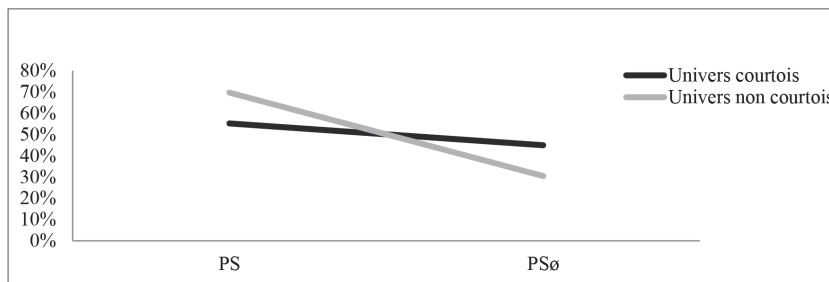
<sup>67</sup> Les graphiques n'incluent pas les ensembles de PS-PS° dont le total est inférieur à 50 occurrences.

<sup>68</sup> S. Prévost, *Recul de la non-expression*, p. 445.

<sup>69</sup> É. Gaucher, *Le chevalier, la femme et l'abbé : la structure du Saintré*, « Revue des Langues Romanes », 105, 2001, pp. 51-70.

<sup>70</sup> Seul le personnage de l'Abbé appartient au milieu bourgeois. Á. József, *Parallélismes structuraux et thématiques entre Jehan de Saintré et Le Paradis de la reine Sibylle, œuvres d'Antoine de la Sale*, « Revue d'études françaises », 12, 2007, pp. 309-321, p. 310.

<sup>71</sup> Dans la portion de texte analysée, l'univers non courtois figure de page 448 à 528.

Figure 3 - Variation PS-PS<sup>o</sup> et univers de référence

Il est à noter que le taux de PS<sup>o</sup> diminue fortement dans l'OR de Belle Cousine, passant de 96.7% (117 occurrences) de ses dialogues à la Cour à 3.3% (4 occurrences) de ceux qui ont lieu à la campagne. Ce résultat dépend en grande partie du caractère monologique et argumentatif des deux longs discours que la dame prononce exerçant ainsi sa fonction de maîtresse courtoise et qui se situent dans la première partie de *JS*. L'élimination des énoncés avec PS<sup>o</sup> qui y appartiennent (97 au total) réduit considérablement l'écart entre PS et PS<sup>o</sup> dans les deux univers. PS devient majoritaire dans l'univers courtois et le taux de PS atteint, en général, 75%. Bien que les tendances montrées dans la Figure 3 restent valables, étant donné qu'il s'agit de 'paroles proférées' par l'un des personnages à la présence d'un interlocuteur, le nouveau résultat est important dans la mesure où il met en évidence la nature particulière de ces passages d'OR qui, de par leur structuration syntaxique, se conforment plutôt au mode énonciatif proprement narratif. Le taux élevé de PS<sup>o</sup> qui les caractérise est à mettre en relation avec la longueur des tirades, les chaînes anaphoriques, la fréquence des coordonnées. À ce propos, il est opportun de rappeler que l'analyse des propriétés morphosyntaxiques considérées, généralement, comme des marques d'oralité permet d'ordonner les unités discursives d'OR, et parallèlement les domaines et genres discursifs qui les contiennent, le long d'un continuum dont les extrémités coïncident plus ou moins avec les dimensions de l'oralité et de la scripturalité<sup>72</sup>. En ce qui concerne les autres personnages, Saintré produit plus de PS (45 occurrences sur 63, 71%) dans l'univers courtois et plus de PS<sup>o</sup> dans l'univers non courtois (14 occurrences sur 22). Dans le discours de l'Abbé, le taux de PS équivaut à 55% (31 occurrences sur 56).

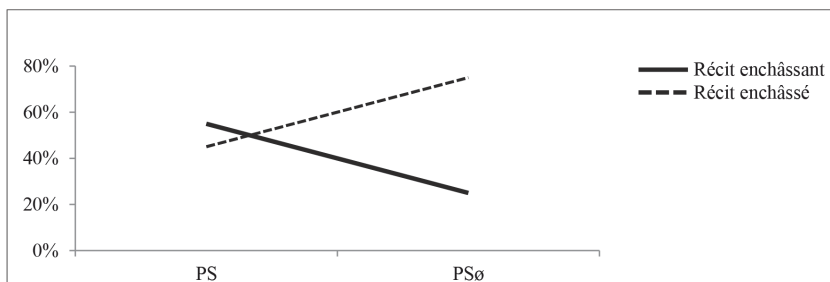
La postposition du PS relève surtout de l'univers courtois. Sauf un, les énoncés que Belle Cousine produit avec inversion du PS appartiennent à ce même univers. En revanche, les quelques énoncés avec ordre V-PS présents dans le discours de Saintré concernent les scènes se déroulant en milieu non courtois.

Pour ce qui est de *PrS*, parmi les 11 propositions d'OR retenues, le nombre des PS (7 au total, dont 4 P1) dépasse légèrement celui des PS<sup>o</sup> (4 au total, dont 2 P1). Il n'existe qu'un seul énoncé avec PS postposé, P5 pour être exact. Au niveau de la narration, comme la Figure

<sup>72</sup> Les séquences d'OR appartenant aux genres des domaines littéraires et à ceux des domaines juridique et acte de la pratique se situent respectivement aux deux extrémités. Le RV se rapproche plutôt du pôle de la scripturalité (présence massive de prépositions et de participes présents). C. Guillot-Barbance – B. Pincemin – A. Lavrentiev, *Représentation de l'oral en français médiéval et genres textuels*, « Langages », 208, 2017, pp. 53-68.

4 le montre, PS° caractérise plus nettement les récits enchâssés (au total 141 occurrences), auxquels le narrateur confie la description du monde souterrain de la grotte et les aventures qui s'y déroulent, tandis que PS est un peu plus fréquent au sein du récit enchâssant :

Figure 4 - Fréquences PS-PS° selon le type de récit



Le récit enchâssant met en jeu majoritairement P1-P1°, plus rarement P3/6-P3°/6°. Toutefois, au niveau des récits enchâssés, il est difficile d'établir une relation certaine entre leur degré de fiabilité, résultant du type de narrateur secondaire, et le nombre de PS-PS°. Le récit des « gens du pays », anonyme et, par conséquent, moins crédible<sup>73</sup>, présente le nombre le plus élevé de PS° (78 occurrences, 55%), mais il s'agit du récit le plus long. En revanche, lorsque les faits sont relatés par des narrateurs ayant une fonction digne de respect, à savoir « plusieurs gens d'église », le récit acquiert plus de crédibilité<sup>74</sup> : le taux de PS° tombe à 13%. Ce taux ne reflète pourtant qu'un nombre restreint d'occurrences (18). Le récit recueilli directement des lèvres de deux hommes qui ont vécu l'expérience racontée témoigne, lui aussi, d'une certaine authenticité<sup>75</sup>. Néanmoins, les quelques énoncés (8 au total) qui en ont été extraits ne contiennent que des PS°.

Dans *JS* autant que dans *PrS*, le profil statistique de P1 suscite la réflexion. Renvoyant tantôt aux personnages, tantôt au narrateur-auteur-témoin, P1 est voué à l'expression de la subjectivité. D'un point de vue diachronique, P1° est plus rare et son recul se poursuit de manière plus désordonnée que celui de P3°-P6°<sup>76</sup>. L'alternance P1-P1° fait alors l'objet d'un approfondissement qualitatif<sup>77</sup>.

#### 4.2 Expression/omission de P1 : une stratégie énonciative/narrative ?

L'originalité du roman passe, entre autres, par l'emploi massif d'un vocabulaire spécialisé puisant dans les domaines héraldique, militaire et juridique<sup>78</sup>. L'influence de la sphère juridique s'étend même au-delà de la composante lexicale. En effet, *JS* englobe des documents

<sup>73</sup> F. Mora, *Voyages en Sibyllie*, pp. 49-50.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>76</sup> S. Prévost, *Recul de la non-expression*, pp. 449-450.

<sup>77</sup> Des observations sur P2-P2°, P4-P4° et P5-P5° se trouvent dans B.S. Vance, *Syntactic change in Medieval French*, pp. 294-304.

<sup>78</sup> M. Szkilnik, *Jean de Saintré*, p. 154.

pseudo-juridiques<sup>79</sup>, tels que des fragments de lettres d'armes réglementant les « pas » et « emprises » (véritables épreuves sportives) auxquels le héros prend part. Ces lettres sont rédigées dans un style bien défini par les hérauts d'armes, comme d'ailleurs l'était La Sale<sup>80</sup>. La dimension juridique pourrait cependant se glisser dans l'univers romanesque d'une manière plus subtile. À cet égard, on peut remarquer la présence d'énoncés pouvant être qualifiés de formulaires à l'intérieur du texte en raison de leur répétitivité associée à une fonction communicative spécifique<sup>81</sup>. En particulier, les trois énoncés suivants retiennent l'attention :

- (15) « Encores *vueil* et vous *commande* que, .... » (JS 90)
- (16) « Et atant laisseray cy/ Et cy laisseray a parler des ..., et diray des ... » (JS 252, 272)
- (17) « De ... *je* me passe, ... » (JS 280)

En introduisant une série de commandements que Saintré devra respecter pour la servir « loyalment » (JS 62), Belle Cousine répète 24 fois l'énoncé (15). « Leitmotiv » d'un long discours de la future maîtresse du héros, où la succession des recommandations rappelle la structure énumérative des livres d'heures<sup>82</sup>, il symbolise en même temps le pouvoir des dames courtoises<sup>83</sup>. Toutefois, l'énoncé en question se conforme également au modèle des doublets juridiques. Ces tournures se multiplient dans les *Ordonnances* de Charles VII<sup>84</sup>, pour ne prendre qu'un exemple parmi d'autres. Tel est le cas de l'énoncé du dispositif « voulons et ordonnons que » et de bon nombre de clauses (injonctives, prohibitives, etc.) : « aussi ne voulons ne entendons que », « Mandons et commandons à », « Si vous mandons et expressément enjoignons que », « Et en ce faisant, disons et déclarons ». Le 'nous' qui simule la présence du souverain s'exprimant par la bouche de son Parlement est très souvent omis. Au niveau textuel, l'énoncé (15) structure la suite des commandements<sup>85</sup> s'assimilant, de fait, à l'adverbe *item* que l'on retrouve dans nombre de listes d'articles juridiques. En outre, pendant que Belle Cousine énumère ses injonctions, Saintré est interlocutivement absent, comme dans le discours consacré aux péchés que tout « vrai amoureux » doit s'abstenir de commettre pour obéir à la Loi de Dieu. Ces deux longs discours prennent donc une allure monologique. On pourrait supposer qu'ils « ne suscitent que l'approbation et la soumission finales »<sup>86</sup> et, comme ceux du roi, « n'appellent pas

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 74 ; Jehan de Saintré, J. Blanchard ed., *Introduction*, p. 14.

<sup>81</sup> E. De Roberto, *Usi formulari delle costruzioni assolute in italiano antico: dal discorso alla grammatica*, in *Il linguaggio formulare in italiano tra sintassi, testualità e discorso*, *Atti delle Giornate internazionali di studio*, E. De Roberto – C. Giovanardi ed., Loffredo, Casoria, 2013, pp. 153-211, p. 160.

<sup>82</sup> P. Demarolle, Saintré : *langue, style, écriture*, « *Revue des langues romanes* », 105, 2001, pp. 181-194, p. 189.

<sup>83</sup> M. Szkilnik, *Jehan de Saintré*, p. 29.

<sup>84</sup> *Ordonnances des roys de France de la troisième race*, vol. 13, M. de Vilevault – M. de Bréquigny ed., Imprimerie royale, Paris 1782 (accessible sur gallica.bnf.fr). Les exemples sont tirés des *Ordonnances* datées entre 1440 et 1447.

<sup>85</sup> P. Demarolle, *Saintré*, p. 189.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 188.

de réponse »<sup>87</sup> du fait qu'ils se rapprochent d'un acte juridico-contractuel réglant le rapport entre les 'parties', en l'occurrence les deux amants. La contamination entre les codes amoureux et juridique viendrait renforcer l'usage détourné des conventions de la *fin'amor* dont *JS* témoigne<sup>88</sup>. Plus qu'un pouvoir amoureux, la dame semble incarner une autorité juridique. D'ailleurs, Belle Cousine ne manque pas d'étaler sa connaissance de « decrez » et « loys » (*JS*, pp. 80-82)<sup>89</sup>. C'est elle qui dicte les lettres d'armes de Saintré, ce qui constitue un élément original du roman<sup>90</sup>.

Le style formulaire concerne également le narrateur. Les énoncés (16) et (17) se répètent respectivement 19 et 7 fois. Le premier assure, en guise de titre, la transition entre les épisodes narratifs<sup>91</sup>, tandis que le deuxième fonctionne comme une parenthèse où le narrateur mentionne les événements dont il ne sera pas question. P1° caractérisant l'énoncé métadiscursif est interprété par Kristeva comme un symbole d'« anonymat », un « je vide non assumé par une personne », un « non je », un « simple signe de l'instance locutoire », une « 'instance' transpronominale »<sup>92</sup>. En revanche, dans l'énoncé métanarratif, P1 matérialise la subjectivité du narrateur dans sa « fonction scripturale »<sup>93</sup> ou lorsqu'il fait référence à une expérience vécue :

- (18) ... ; et fut enterré en laditte esglise, dont, pour amour de ses vaillances, j'ay pris plaisir de veoir ou son corps gist, (*JS* 528)

Belle Cousine prenant une posture argumentative présente le même dédoublement énonciatif marqué par l'alternance P1-P1° :

- (19) « Des sermens que ilz font, et des serimonies *je* me passe pour abregier. » (*JS* 84)  
 (20) « Et si vous *donrray* fin au saulvement des vrais et loyaux amoureux, touchant le .vj.° pechié mortel. » (*JS* 76)  
 (21) « Et pour le present aultre chose ne vous *dy*, » (*JS* 112)

Belle Cousine commence la suite de ses commandements par « Tout premier<sup>94</sup> *je* vueil et *commande* que » (*JS* 90) avant de passer à « Encores *vueil* et vous *commande* que ». L'usage 'spéculaire' des pronoms semble souligner le rapport de subordination entre la dame qui enseigne et commande et le chevalier qui apprend et obéit. Toutefois, le choix

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>88</sup> M. Szkilnik, *Jean de Saintré*, p. 41, p. 69, p. 70, p. 140.

<sup>89</sup> Il serait intéressant de confronter les énoncés juridiques présents dans les discours de Belle Cousine avec ceux que formule le père de Jacques de Lalaing dans la biographie qui lui est consacrée.

<sup>90</sup> M. Szkilnik, *Jean de Saintré*, p. 76.

<sup>91</sup> M. Perret, *Le signe et la mention. Adverbes embrayeurs « ci », « ca », « la », « iluec » en moyen français (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Droz, Genève 1988 (Publications Romanes et Françaises), pp. 107-109.

<sup>92</sup> J. Kristeva, *Le texte du roman. Approche sémiologique d'une structure discursive transformationnelle*, Mouton, Paris 1970, pp. 99-102.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>94</sup> La plupart des listes d'articles inclus dans les *Ordonnances* commencent par « Premièrement ».

de P1° dans la structure (15) permet également une autre interprétation. Voici une série de propositions introduites par l'adverbe « encores » (avec valeur d'addition quantitative) :

- (22) « Encores sur ce propos vous dy *je* plus : » (JS 62)
- (23) « ..., encores en rirons *nous* plus avant, » (JS 52)
- (24) « Encores dist *il* par la bouche de David : » (JS 100)
- (25) « Et encores ad ce propos, pour entretenir les bonnes meurs, mon ami, *je* vous recorde le dit du saige Solon d'Athenes, » (JS 68)
- (26) « Encores *vueil* prouver que ... » (JS 82)
- (27) « Et encore *vous* deffens que ne soyez noyseux, » (JS 104)

On peut y ajouter l'énoncé suivant :

- (28) « ..., ne aussi *vueil je* que point vous en riez, » (JS 108)

Les structures ci-dessus impliquent majoritairement P1, surtout postverbal<sup>95</sup>, tandis que P1° (également fréquent après 'encor(es)') est nettement minoritaire. L'énoncé (26) s'insère dans un passage où la dame discute des « decrez » de l'Église qui condamnent les combats des chevaliers amoureux. La tournure (27) annonce une nouvelle disposition prohibitive. Ces deux énoncés présentent donc l'orientation 'législative' dont s'imprègne le discours qui les englobe. En revanche, l'énoncé (28) s'ancre dans la quotidienneté de la vie de cour : la dame se soucie de cacher à ses suivantes sa relation avec le jeune chevalier. Le jeu des pronoms « je vueil-vueil je / vueil » pourrait donc signaler le passage de la subjectivité de la dame à une entité juridique qui la transcende.

À la différence de JS, PrS ne présente que de rares cas de structures réitérées (deux ou trois fois au maximum) ; les doublets y sont tout à fait sporadiques. L'alternance P1-P1° semble reproduire la même stratégie narrative/énonciative du roman, mais l'écart entre P1 et P1° est très réduit (le premier est un peu plus fréquent, 16 occurrences sur 27, soit 59%). Dans les énoncés avec P1 sont rapportés surtout les faits liés à l'expérience directe du voyage<sup>96</sup> :

- (29) ...: et pour ce *je* y montay a pié, (PrS 12)
- (30) Et semblablement *je* escrips mon mot et ma devise, (PrS 39)
- (31) *Je* luy demandé dont le chevalier estoit. (PrS 48)

En revanche, P1° touche des structures dont certaines constituent des remarques métadiscursives qui sollicitent le destinataire ; d'autres, quelque peu figées, appartiennent à l'épilogue du récit (ex. 34) :

<sup>95</sup> Zink interprète l'emploi de PS dans ces structures comme « une volonté de renchérissement du sujet ». G. Zink, *Morphosyntaxe du pronom personnel*, p. 61.

<sup>96</sup> Atteignant 27% du total des PS (27 occurrences sur 100), 'on' concurrence P1. Dans JS, ce pronom ne représente que 6% des PS (23 occurrences sur 417).



- (32) Des autres choses et merveilles que y sont ne *sarioie* plus que dire ; (*PrS* 15)  
 (33) Si vous *certiffie* que... (*PrS* 13)  
 (34) Si *prie* a Dieu qu[’il] gart chascun bon crestien de celle faulse creance... (*PrS* 55)

Dans les deux textes, la variation P1-P1° semble être liée également aux « différents rôles joués par un *je* ‘caméléon’ »<sup>97</sup> qui met en scène, outre les personnages, un narrateur-auteur-témoin. Conformément à ce qui a été relevé dans *JS*, la première apparition de La Sale en tant que narrateur dans *PrS* implique P1° :

- (35) Et, premierement, *diray* du mont du lac de la royne Sibille, (*PrS* 4)

La Sale conçoit ses œuvres comme un produit d’échange, un ‘don’<sup>98</sup> qu’il présente accompagné d’une lettre dédicatoire adressée à ses donataires. La dédicace à la duchesse de Bourbon s’ouvre avec une structure proprement dialogique où La Sale se représente lui-même par P1 :

- (36) Tresexcellente et trespuissante princesse et ma tresredoubtee damme, *je* me recommande aux tresbonnes graces de mon tresredoubté seigneur et de vous ; (*PrS* 3)

La formule dédicatoire de *JS* est plus solennelle et comporte P1° :

- (37) [A] vous, tresexcellent et trespuissant prince, monseigneur Jehan d’Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, marchiz et marquis du Pont, et mon tresredoubté seigneur. Après mes treshumbles et tresobeissantes recommandacions, pour obeir a vos prieres, qui me sont entiers commandemens, me *suis delitté* a vous faire quatre beaux traittiez en deux livres, pour les porter plus aisement ; (*JS* 34)

L’auteur-narrateur soulignant les obligations, respectées et à respecter, inscrites dans le pacte dédicatoire, se désigne lui-même par P1 :

- (38) Mais, pour acomplir vostre prieres, qui, entre tous les seigneurs, me sont entiers commandemens, *j’ay* fait cest livre, dit « Saintré », (*JS* 530)  
 (39) Et au regard de l’autre ystoire de Paris et Vyenne, *j’ay* espoir en Dieu que brièvement vous le auez. (*JS* 530)

Dans les énoncés (36) et (37), l’alternance P1°-P1 est déterminée ou favorisée par des facteurs morphosyntaxiques spécifiques (construction du verbe (*se*) *recommander*, présence du pronom réfléchi *me*). Toutefois, il est aussi vrai que les tournures commençant par un

<sup>97</sup> S. Marnette, Je dis que ... Je pense que ... *Le je narrateur, auteur, témoin et personnage des chroniques*, « Linx », 12, 2002, pp. 186-194.

<sup>98</sup> C. Prud’Homme, Donnez, vous recevrez. *Les rapports entre écrivains et seigneurs à la fin du Moyen Âge à travers le don du livre et la dédicace*, « COntEXTES », 5, 2009 ; J. Kristeva, *Le texte du roman*, p. 100.

terme d'adresse présentent, dans la très grande majorité des cas, un PS et l'on trouve également des énoncés où la 1<sup>ère</sup> personne est exprimée à la fois par P1 et par le pronom réfléchi<sup>99</sup>. Les énoncés (36)-(39) ont été pris en compte avant tout par leur inscription dans une textualité particulière, celle de la « dédicace », qui peut se définir comme « la représentation textuelle du don du livre », dont le héros est l'écrivain lui-même. La dédicace est « l'occasion pour ce dernier de se représenter comme professionnel de l'écriture », de s'auto-glorifier, tout comme de reconnaître ces ratés<sup>100</sup>. Il serait intéressant de mettre en relation l'emploi de P1 et de P1° dans ce genre d'espace textuel entièrement centré sur la figure de l'écrivain.

En définitive, les énoncés avec P1 relèvent de la subjectivité du locuteur et contiennent, le plus souvent, un verbe de parole, d'opinion, de volonté, de perception, de sentiment<sup>101</sup>, tandis que P1° semble traduire une subjectivité de nature différente où se mêlent distanciation, solennité et formalisme.

Pour conclure, il est aisé de constater que P4° et P4 encadrent systématiquement les chartes-lettres. Dans la formule de notification (un simple « *Énoncé annonçant énoncé* »<sup>102</sup>), P4° est un élément cataphorique où se confondent, potentiellement, plusieurs référents (auteur, scripteur, rédacteur de l'acte). La corroboration valide l'acte<sup>103</sup> et P4 reprend un référent qui s'est précédemment désigné par son propre nom. P4 apparaît également dans un bail et dans un procès-verbal de visite de lieu. Il renvoie aux auteurs de l'action dont l'acte fait l'objet<sup>104</sup> :

- (40) A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, *nous*, les Trésorier et Chapitre de la Sainte-Chapelle royal fondée ou Chastel du Boys de Vincennes, subjets sans moyen en esprituel au Saint-Siège de Rome et en temporel à la Court souveraine de Parlement, confessons avoir baillé... (*ChV* 614, 1460)
- (41) De l'accord, consentement et à la requeste des Trésorier et Chappitre de la Chappelle royal [...], *nous*, Jehan Bertran, Jehan Gaultier et Nicaise le Tonnelier, charpentiers-jurez du Roy, nostre Sire, en l'office de charpenterie, le XV<sup>e</sup> jour d'octobre mil CCCC cinquante, *nous* nous transportasmes à la

<sup>99</sup> « Madame, j'aroye aussi chier morir que de moy offrir et estre reffusé, » (*JS* 88), « Monseigneur, j'ay veu .xx. ou .xxv. chevaux, » (*JS* 470), « Saintré, mon ami, *nous* voullons que vous reposez. » (*JS* 256), « Hé ! Madame, dist il, *vous* savez que oncques je ne fus luitteur ; » (*JS* 482), « Monseigneur l'Abbé, *je* me combas a tant de bonnes viandes et de bons vins que *je* voy devant moy ! » (*JS* 478).

<sup>100</sup> C. Prud'Homme, *Donnez, vous recevrez*.

<sup>101</sup> S. Prévost, *Recul de la non-expression*, p. 459.

<sup>102</sup> G. Cornu, *Linguistique juridique*, Montchrestien, Paris 2005<sup>3</sup> (Domat droit privé), p. 244.

<sup>103</sup> O. Guyotjeannin – J. Pycke – B.-M. Tock, *Diplomatique médiévale*, Brepols, Turnhout 1993 (L'atelier du médiéviste, 2), p. 84.

<sup>104</sup> Dans l'énoncé (41), P4 permet de distinguer l'emploi pronominal *vs* transitif de *transporter*. Malheureusement, les chartes considérées ne fournissent pas de meilleurs exemples. Toutefois, trois *nous*, là où deux auraient pu suffire, donnent une idée de renforcement. En effet, la non expression du PS aurait été également possible : « Le jeudi XXVe jour du mois d'aoust, l'an dessus dit, *nous transportasmes* en ladite geole, et feismes venir par devant nous Jehan de Blois (*Reg. crim. Chât.*, I, 1389-1392, 440) [le pron. n'est pas exprimé] » (DMF <http://www.atilf.fr/dmf/>).

pescherie de la maïstresse arche du Pont-aux-Musniers pour priser et tauxer les traveillans d'icelle pescherie, lesquelz traveillans... (*ChV*736, 1450)

### 5. *Remarques conclusives*

Parmi les textes pris en compte dans cette étude, *JS* a fait l'objet de plusieurs analyses linguistiques portant sur l'évolution de la syntaxe du PS d'où ressort le caractère exceptionnel de ce texte, marqué par un nombre particulièrement élevé PS<sup>o105</sup>. Cependant, si l'on restreint l'analyse aux seules propositions déclaratives, *JS* perd quelque peu de sa singularité pour se rapprocher de quelques autres textes en moyen français où la fréquence de PS<sup>o</sup> est, de toute façon, plutôt élevée (entre 41% et 47%). Il s'agit d'un texte littéraire, le *Roman du Comte d'Artois*, et de deux textes historiques, la *Chronique* de Monstrelet et les *Mémoires* 7 de Commynes<sup>106</sup>. *JS* se place également parmi les textes en moyen français qui présentent une fréquence relativement basse d'inversion de P3 (entre 12% et 18%) et une fréquence encore plus basse d'inversion de P1 (entre 5,7% et 9,7%). De nouveau, il s'assortit avec un texte littéraire, le *Roman de Jehan de Paris*, et avec deux textes historiques, *Chronique* 1 de Froissart et *Mémoires* 1 de Commynes<sup>107</sup>. À propos de ces couplages, on rappelle que « c'est du côté de la biographie chevaleresque et de la chronique qu'Antoine de la Sale va chercher de quoi renouveler le genre romanesque »<sup>108</sup>. Entre analogies et dissemblances, Jehan de Saintré, le Comte d'Artois et Jehan de Paris comptent parmi les chevaliers « promis à une remarquable carrière dans les armes »<sup>109</sup>, se distinguant aux tournois, *emprises* et *pas*, à savoir des épreuves chevaleresques hautement codifiées et réglementées.

La Sale, qui se décrit comme n'étant pas « saige ne aussy clerck » (*JS* 530), est avant tout « un homme de terrain, un praticien des armes [...] un voyageur. [...] Il appartient à ce milieu des hérauts et des rois d'armes, assez difficile à définir, parce que leur 'pratique' empiète sur plusieurs domaines, celui des diplomates et des juristes par exemple »<sup>110</sup>.

À partir de ces observations, l'idée d'une variation PS-PS<sup>o</sup> conditionnée par l'emploi d'un style formulaire ou juridique et par les différentes typologies de textes s'est profilée. Les lectures successives de *JS*, d'une partie des *Ordonnances* de Charles VII et, à nouveau, de *JS* ont déterminé l'hypothèse de recherche de l'étude.

L'analyse des données a imposé la prise en compte de maints paramètres (style formulaire, style juridique, structuration syntaxique, modalités énonciatives, etc.) qui s'imbriquent entre eux et qu'il est pratiquement impossible d'isoler pour aboutir à des statistiques spécifiques aux différentes typologies de textes, d'ailleurs difficiles, sinon impossibles, à caractériser. C'est pourquoi on doit se contenter de dégager simplement des tendances qui peuvent être résumées comme suit :

<sup>105</sup> Voir § 3.

<sup>106</sup> S. Prévost, *Expression et position du sujet pronominal*, p. 17.

<sup>107</sup> *Ibid.*, pp. 22-23.

<sup>108</sup> M. Szkilnik, *Jehan de Saintré*, p. 154.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>110</sup> *Jehan de Saintré*, J. Blanchard ed., *Introduction*, p. 14.

- par les taux de PS et PS°, le texte coutumier témoigne d'un style novateur, tandis que les chartes se caractérisent par un style conservateur au même titre que les textes littéraires. Si les chartes ont un caractère hautement figé, le coutumier se présente comme un bloc construit essentiellement autour de la structure 'si/quand p, q' (149 occurrences, 69%) (ex. 7) qui comporte, dans *JS* également, le plus souvent PS, en particulier P3-P6 (48, 12% ; PS° figure dans 27 cas, 3.7%). Le domaine textuel semble agir en tant que facteur contribuant à perpétuer ou à réduire, sinon à annuler, la variation PS-PS°. Dans les sources documentaires, le rapport PS-PS° apparaît particulièrement tributaire du 'genre' considéré ;
- auréolé d'un certain 'prestige', PS° semble devenir une marque de style soutenu (contrepartie linguistique de la tradition courtoise ?). Les différentes instances énonciatives de l'auteur-narrateur permettent d'analyser P1 comme le vecteur d'une subjectivité assumée et garante d'authenticité, P1° comme le symbole d'une subjectivité plutôt sublimée et distanciée qui met en jeu également la recherche d'un effet d'imitation de la langue juridique. Sans pouvoir l'exclure complètement, il est plus difficile de dire si l'alternance PS-PS° s'investit de connotations sociolinguistiques. Évidemment, ces observations doivent être mises à l'épreuve d'une analyse des textes dans leur intégralité et de contextes plus étendus ;
- le nombre très réduit des énoncés où PS est postposé au verbe ne permet pas de déceler des tendances remarquables, mais l'ordre inversé paraît caractériser davantage la modalité narrative.

L'étude montre que les variations dans la syntaxe du PS sont en relation avec les différentes typologies de textes et que celles-ci peuvent même coexister dans un texte tel que *JS*, hétérogène à plusieurs égards. On voit donc tout l'intérêt à intégrer l'analyse morphosyntaxique avec des paramètres de variation stylistique au sens large et à suivre les étapes évolutives de la syntaxe du PS en prenant le type textuel comme facteur majeur de distinction.

De plus, si l'amplitude de variation entre les textes rédigés en moyen français relève de la variation idiolectale, il faudrait en préciser les caractéristiques et les motivations (sociales, culturelles, esthétiques). Il serait donc également intéressant de comprendre jusqu'à quel point les tendances dégagées participent de la 'variation individuelle de l'auteur' ou constituent l'exemple d'une pratique « d'écriture en réseau »<sup>111</sup>. L'imbrication de cultures et styles d'écriture différents pourrait générer des liens intertextuels inattendus et contribuer à la compréhension des dynamiques complexes à travers lesquelles le changement linguistique se propage d'un contexte à l'autre, d'un texte à l'autre.

<sup>111</sup> P. Larrivière, *La notion de variation dans le langage : quelques repères*, « Corela », HS-26, 2018, doi.org/10.4000/corela.6650.



FACOLTÀ DI SCIENZE LINGUISTICHE E LETTERATURE STRANIERE  
**L'ANALISI LINGUISTICA E LETTERARIA**

ANNO XXVIII - 2/2020

EDUCatt - Ente per il Diritto allo Studio Universitario dell'Università Cattolica  
Largo Gemelli 1, 20123 Milano - tel. 02.72342235 - fax 02.80.53.215  
e-mail: editoriale.dsu@educatt.it (produzione)  
librario.dsu@educatt.it (distribuzione)  
redazione.all@unicatt.it (Redazione della Rivista)  
web: www.educatt.it/libri/all

ISSN 1122 - 1917



9 788893 356978